

# Atlas cartographique de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et- Garonnaise

Juillet 2022



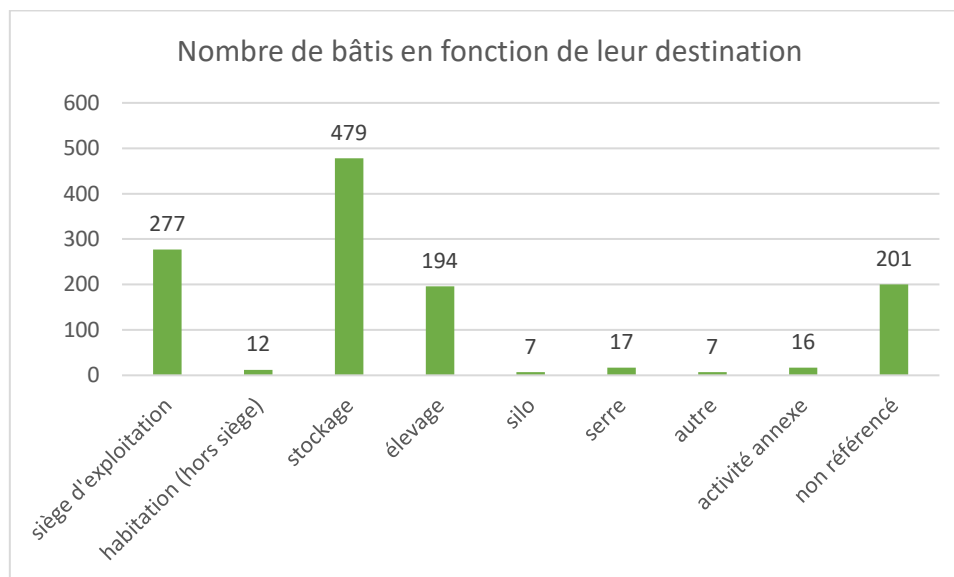
## Table des matières

1. Avant-propos.....	3
2. Présentation des cartes.....	3
Carte 1 : localisation de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.....	3
Carte 2 et 3 : usage du sol et/ aléa érosif des sols .....	4
Carte 4 : synthèse du diagnostic agricole.....	4
Carte 5 : transmission des exploitations .....	4
Carte 6 et 7: orientation des exploitations agricoles, carte 8 : orientation des exploitations agricoles par communes.....	4
Carte 9 : bâtis à usage agricole et carte 10 : contraintes réglementaires agricoles .....	5
Carte 11 : commercialisation circuits-courts.....	5
Carte 12 : infrastructure de filières .....	5
Carte 13 : circulation territoriale agricole .....	5

## 1. Avant-propos

Dans le cadre de la création du PLUi de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, un atlas cartographique a été réalisé. Celui-ci est donc un support d'aide à la décision éditée pour la Communauté de communes.

L'atlas cartographique présenté dans le document est le résultat du recensement de données quantitatives réalisé entre janvier et mars 2022. Ainsi, 1 209 bâtiments agricoles ont été recensés comme suit :



Les données PAC 2021 ont comptabilisé 356 sièges d'exploitation. Cette légère différence (79), provient en partie du non-recensement d'exploitations dont les chefs d'exploitation sont retraités et ont gardé quelques hectares de terre de subsistance, mais aussi de quelques manquements dans certaines communes, notamment au niveau de la pluriactivité et de la non-connaissance de certains chefs d'exploitation sur le territoire.

**Les données sont les plus complètes possibles mais l'exhaustivité ne peut être garantie. Les cartes présentées ici se basent sur les 277 sièges d'exploitation recensés.**

## 2. Présentation des cartes

### Carte 1 : localisation de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Cette carte localise l'EPCI au Sud-Ouest du département. Cette EPCI est composée de 31 communes.

### Carte 2 et 3 : usage du sol et/ aléa érosif des sols

La Communauté de communes est un territoire rural qui a une surface totale de 38 017 ha dont 30 510 ha dédié à l'agriculture, soit 80 % de sa surface. La surface boisée représente 11% tandis que la surface urbaine s'élève à 6.32%. De fait, cette carte montre l'importance de préserver le foncier agricole en évitant le mitage de l'espace et en favorisant la densification urbaine. De plus, elle révèle une faible zone boisée, d'où la très forte présence de l'aléa érosif présent sur la carte 3. De fait, il faudra continuer de développer et maintenir les micro-boisements, la plantation de haies et autres techniques agricoles qui atténue l'érosion.

### Carte 4 : synthèse du diagnostic agricole

Cette carte représente les 277 sièges d'exploitations recensées lors des réunions communales. Toutes les communes ont à minima une exploitation, la commune qui compte le plus de sièges d'exploitations recensée est Sérignac, avec 28 sièges. La répartition des sièges est assez homogène sur le territoire et permet de maintenir le paysage agricole, ce qui évite la déprise. Notons que la taille des exploitations localisées en Lomagne, d'après le Recensement Général en Agriculture, est de 75 ha contre 37 en 1988. A titre de comparaison, la moyenne départementale est de 48 ha.

Si les exploitations s'agrandissent, il n'en reste pas moins que la vie locale doit être préservée, de fait, la question du renouvellement générationnel en agriculture devra être abordée.

### Carte 5 : transmission des exploitations

Cette carte localise les sièges d'exploitations dont les chefs d'exploitations sont âgés de 55 ans et plus. Ainsi, 119 chefs d'exploitations sont comptabilisés par les points. Il était intéressant de montrer la relation entre l'âge des chefs d'exploitations et le devenir des structures. Sur les 119 agriculteurs :

- 52 d'entre eux, savent que leurs exploitations partiront à l'agrandissement (44%);
- 36 d'entre eux savent qu'il y aura probablement une reprise (30%) ;
- 12 d'entre eux savent que la succession est assurée (10 %) ;
- 19 d'entre eux ne savent pas ce qu'il adviendra de leur exploitation.

En aplat de couleurs, est représenté la part communale de cédants potentiels. C'est le ratio entre le nombre de chef d'exploitation qui sont âgés de 55 ans et plus sur le nombre total de chef d'exploitation présent sur la commune. Par exemple, à Castéra-Bouzet, il y a 8 agriculteurs sur 21 qui ont 55 ans et plus soit 38.1%. Ainsi ; le ratio est relativisé car il ne se base pas sur les 119 chefs d'exploitants.

### Carte 6 et 7 : orientation des exploitations agricoles, carte 8 : orientation des exploitations agricoles par communes

Ces cartes montrent les orientations technico-économiques des exploitations de manière globale (carte 6 et 7) et de manière plus fine (par commune / carte 8). La Lomagne est un secteur tourné vers les grandes cultures puisqu'on en comptabilise 170 sur les 277 recensées, soit 61 %. Notons la présence de 107 exploitations diversifiées (polyculture-élevage, culture fruitière) qui se situent principalement sur le nord du département et aux abords de réseaux collectifs d'irrigation.

### Carte 9 : bâtis à usage agricole et carte 10 : contraintes réglementaires agricoles

La carte 9 représente les différentes destinations des bâtis recensés, tandis que la carte 10 représente la réglementation à respecter sur le siège d'exploitation entre le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et l'Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). De fait, toutes les exploitations ayant un élevage sont soumis au RSD.

Dans ce cas, une distance de réciprocité de 50m doit être respecté entre le bâtiment d'élevage et un futur bâtiment non -agricole. Pour les exploitations soumises à l'ICPE, la distance à respecter est de 100m. Le but étant d'éviter l'impact sur le voisinage et de permettre le développement de l'exploitation.

### Carte 11 : commercialisation circuits-courts

La carte 11 localise les exploitations réalisant de la vente directe à la ferme. Précisons qu'en réunion communale, cette donnée a été difficile à collecter, elle n'est donc pas exhaustive. De plus, elle montre les communes où le marché de plein vent est présent.

L'aplatissement de couleur montre la part des exploitations faisant du circuit-court par rapport à l'ensemble des sièges d'exploitations présent sur la commune. Le circuit-court regroupe les différents modes de commercialisation par vente directe du producteur au consommateur, ou par vente indirecte avec un seul intermédiaire (magasin local, boutique de producteur...).

### Carte 12 : infrastructure de filières

Cette carte montre la localisation des bâtiments de structures annexes aux exploitations, à savoir les coopératives et autres structures économiques, ainsi que les bâtiments de CUMA. On remarque que ces bâtis sont localisés principalement sur l'axe Larrazet Marignac. C'est un atout stratégique puisque la route départementale 928 traverse ces communes permettant de relier Montauban à Auch.

### Carte 13 : circulation territoriale agricole

Cette carte localise les principaux points de franchissements et de portions de routes difficiles pour les passages de véhicules et machines agricoles. Certaines routes ont un manque de visibilité dû à des angles de maisons, de friches, ou au virage trop étroit, quand d'autres ont des ponts et voies trop étroites.